

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour l'inscription au colloque IDAACS'2019 organisée par le laboratoire LCOMS du 18 au 21 septembre 2019 sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

(*) Droits d'inscription :	montant	catégorie(s) de participants (Intervenants, étudiants....)
Membres IEEE	300,00	Tarif TTC avant le 15/06/2019 (supplément de 50 euros après)
Non-Membres IEEE	360,00	Tarif TTC avant le 15/09/2019 (supplément de 60 euros après)
Etudiants Membres IEEE (+ Members permanen	170,00	Tarif TTC avant le 15/09/2019 (supplément de 30 euros après)
Etudiants Non-Membres de IEEE	205,00	Tarif TTC avant le 15/09/2019 (supplément de 35 euros après)
<i>Lower middle and low-income countries**</i>		
Membres IEEE	175,00	Tarif TTC avant le 15/06/2019 (supplément de 35 euros après)
Non-Membres IEEE	210,00	Tarif TTC avant le 15/06/2019 (supplément de 40 euros après)
Etudiants Membres IEEE (+ Members permanen	120,00	Tarif TTC avant le 15/06/2019 (supplément de 25 euros après)
Etudiants Non-Membres IEEE	145,00	Tarif TTC avant le 15/06/2019 (supplément de 30 euros après)
<i>Inscription pour une journée</i>		
Membres I&M IEEE	110,00	Tarif TTC avant le 15/06/2019 (supplément de 20 euros après)
Membres IEEE.	125,00	Tarif TTC avant le 15/06/2019 (supplément de 20 euros après)
Non-Membres IEEE	150,00	Tarif TTC avant le 15/06/2019 (supplément de 25 euros après)
Etudiants Membres IEEE (+ Members permanen	85,00	Tarif TTC avant le 15/06/2019 (supplément de 20 euros après)
Etudiants Non-Membres de IEEE	110,00	Tarif TTC avant le 15/06/2019 (supplément de 20 euros après)
<i>Accompagnant d'un</i>		
Participant	200,00	Tarif TTC avant le 15/09/2019 (supplément de 25 euros après)
Participant originaire de pays à faible revenu	150,00	Tarif TTC avant le 15/09/2019 (supplément de 25 euros après)

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire LCOMS et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 2 mai 2019



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

06 MAI 2019